



# Statistiques

## Insertion professionnelle des lycéens de la voie professionnelle

6 mois après leur sortie du système éducatif en 2018 ou 2019

“ Dans l'académie de Strasbourg, six mois après leur sortie de formation, 43,5 % des lycéens en dernière année de cycle professionnel en 2017 ou en 2018 poursuivent leurs études (46,2 % au niveau national) la rentrée suivante. Parmi les lycéens sortants du système éducatif en 2018 ou en 2019, 42,7 % sont en emploi salarié (41,5 % en France). L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé mais aussi de sa spécialité. Les sortants de BTS sont 57,5% à être en emploi salarié contre 25,7 % de ceux issus d'un CAP. L'insertion professionnelle est équivalente selon le domaine : 43,2% pour les services et 42,0% pour la production.

**43,5 %** des lycéens en dernière année de cycle professionnel poursuivent leurs études

**42,7 %** des sortants du système scolaire sont en emploi salarié

**45,8 %** des sortants ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié

**34,7 %** des embauches se font en contrat à durée indéterminée

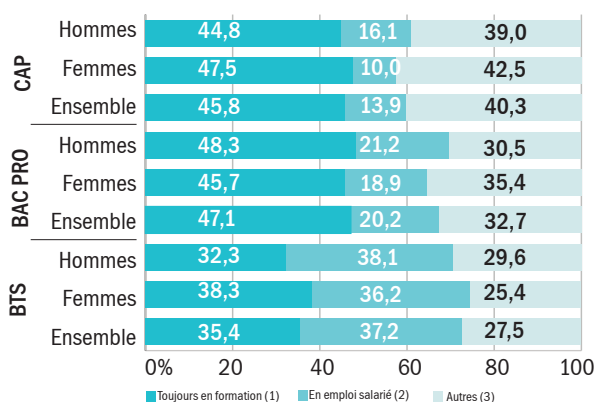
REPÈRES

► En 2020, le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes sur l'insertion dans la vie active des lycéens (IVA) et sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA). Les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement et la transi-

tion vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série (voir encadré en page 4). Les indicateurs sont calculés sur deux années cumulées. Seules les diplômes de CAP, Bac pro et BTS sont considérés.

Après leur dernière année de cycle professionnel, 43,5 % des lycéens poursuivent leurs études

**Graphique 1** Situation des lycéens à 6 mois après la fin d'un cycle professionnel selon la formation suivie



Source : Dares-Depp-InserJeunes

(1) Toujours en formation : redoublement, poursuite d'études ou orientation vers une autre formation par la voie scolaire ou en apprentissage en France.

(2) En emploi salarié : hors indépendants, auto-entrepreneurs, salariés des particuliers employeurs, fonction publique, titre emploi simplifié agricole (TESA), jeunes qui travaillent à l'étranger.

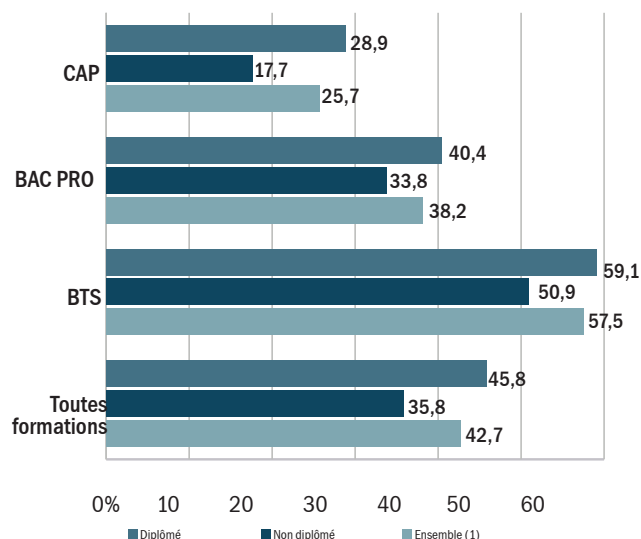
(3) Autres : chômeurs, inactifs, indépendants, auto-entrepreneurs, salariés des particuliers employeurs, fonction publique, titre emploi simplifié agricole (TESA), jeunes qui travaillent à l'étranger, poursuite d'études à l'étranger.

◀ Dans l'académie, parmi les 16 770 lycéens sortis d'une année terminale d'études professionnelles en 2018 ou en 2019, 43,5 % (46,2 % au niveau national) sont toujours en formation six mois plus tard. C'est le cas de près d'un jeune sur deux de bac professionnel (47,1 %) ou de CAP (45,8 %). Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est moindre (35,4 %). Six mois après la fin de leur cycle professionnel, près d'un jeune sur quatre est en emploi salarié (24,2 % ; 22,3 % au niveau national). Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi sont importantes : 37,2 % des élèves issus de BTS sont en emploi salarié contre 13,9 % pour ceux issus d'un CAP. Les garçons sont plus souvent en emploi que les filles, notamment en CAP où l'écart entre sexes atteint 6,1 points (16,1 % contre 10,0 %).

## Six mois après leur sortie du système éducatif, 42,7 % des lycéens sont en emploi salarié

### Graphique 2 Taux d'emploi à 6 mois selon la formation suivie et l'obtention du diplôme (en %)

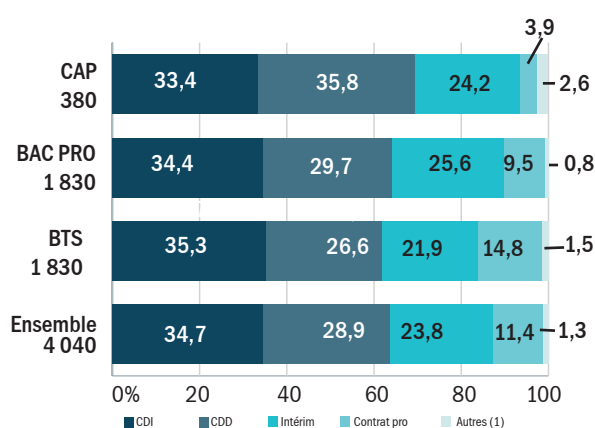
Parmi les 9 480 lycéens sortis du système éducatif, 42,7 % sont en emploi salarié en France six mois plus tard (41,5 % au niveau national). L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme mais aussi de son obtention. Les sortants de BTS sont 57,5 % à être en emploi salarié contre 25,7 % de ceux issus d'un CAP. Plus de huit élèves sur dix (78,8 %) ont obtenu leur diplôme, toutes formations confondues (79,1 % en France). Parmi les lycéens ayant obtenu leur diplôme, 45,8 % sont en emploi salarié contre 35,8 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu (respectivement 33,8 % et 44,2 % en France), soit 10,0 points d'écart. Les sortants de CAP enregistrent l'écart le plus important : 28,9 % des diplômés sont en emploi salarié contre 17,7 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu. L'obtention du diplôme a également un impact sur l'emploi des sortants de BTS (9,0 points d'écart) alors qu'en bac professionnel les écarts sont moindres (6,6 points de différence).



Source : Dares-Depp-InserJeunes  
(1) Ensemble y compris obtention du diplôme non renseignée

## Un tiers des lycéens en emploi salarié sont en contrat à durée indéterminée

### Graphique 3 Effectifs et répartition des jeunes en emploi salarié selon le type de contrat et le diplôme préparé



Source : Dares-Depp-InserJeunes  
(1) Autres : conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...

Un tiers des jeunes en emploi salarié sont en contrat à durée indéterminée (34,7 %) six mois après leur sortie du système éducatif (36,7 % au niveau national), quel que soit le diplôme préparé. Plus de six emplois sur dix peuvent être qualifiés de temporaire (65,3 %) : 28,9 % en contrat à durée déterminée (29,8 % en France), 23,8 % en Intérim (18,0 % au niveau national), 11,4 % en contrat de professionnalisation (13,3 % en France) et 1,3 % sur d'autres types de contrat (2,2 % au niveau national). Les jeunes qui ont poursuivi par un contrat de professionnalisation après leur formation initiale sont plus souvent issus de formations de niveau supérieur : 14,8 % pour les sortants de BTS (16,0 % en France) contre 3,9 % pour ceux de sortant de CAP (7,9 % au niveau national).

## Une meilleure insertion en « Technologies industrielles » et « Hôtellerie, restauration, tourisme »

**Tableau 1** Effectifs et taux d'emploi selon le domaine de spécialité et le diplôme préparé

	Effectifs en emploi	Taux d'emploi (en %)					
		CAP (en %)	Bac pro (en %)	BTS (en %)	Ensemble (en %)	Ensemble Grand-Est (en %)	
Domaine de la production	Agriculture	8	34,8	S	S	34,8	26,7
	Alimentation et agroalimentaire transformation	186	26,2	47,0	51,8	38,4	33,4
	Électricité, électronique	333	26,6	38,8	57,8	39,9	36,3
	Énergie, chimie, métallurgie	117	S	38,1	54,4	47,4	45,0
	Génie civil, construction, bois	210	30,8	42,9	54,6	40,5	40,1
	Matériaux souples	42	11,1	29,0	31,7	23,3	28,0
	Mécanique et structures métalliques	437	20,0	44,7	64,2	44,6	40,2
	Technologies industrielles	197	37,5	S	53,4	52,3	46,3
	<b>Ensemble Production</b>	<b>1 530</b>	<b>26,0</b>	<b>41,9</b>	<b>55,1</b>	<b>42,0</b>	<b>38,8</b>
Domaine des services	Coiffure esthétique	74	39,3	46,6	71,4	49,7	50,1
	Commerce, Vente	763	18,6	37,1	59,7	40,3	39,5
	Finances, comptabilité	563	S	32,8	60,6	46,6	43,0
	Hôtellerie, restauration, tourisme	245	20,3	49,4	65,3	50,4	41,8
	Secrétariat, communication et information	257	S	26,1	52,1	49,8	43,6
	Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	45	31,3	40,5	S	36,9	38,0
	Services aux personnes (santé, social)	417	46,3	30,9	54,2	36,2	34,9
	Transport, manutention, magasinage	156	27,9	54,9	64,5	50,0	45,8
	<b>Ensemble Services</b>	<b>2 520</b>	<b>25,2</b>	<b>36,2</b>	<b>58,7</b>	<b>43,2</b>	<b>40,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>4 050</b>	<b>25,7</b>	<b>38,2</b>	<b>57,5</b>	<b>42,7</b>	<b>39,9</b>	

S : Résultat non diffusable (secret statistique)  
Source : Dares-Depp-Inserleunes

► L'insertion professionnelle dépend du niveau de diplôme préparé mais aussi de sa spécialité. Elle est équivalente selon le domaine : 43,2 % pour les services et 42,0 % pour la production. Dans le domaine des services 43,2 % des sortants sont en emploi salarié contre 42,0 % dans le domaine de la production. Quel que soit la spécialité, les garçons ont une meilleure insertion sur le marché du travail que les filles (43,7 % contre 41,5 %), notamment dans la production où l'insertion professionnelle des garçons dépasse de 10,1 points celle des filles (43,5 % contre 33,4 %). Dans la production, tous niveaux de formation confondus, les taux d'insertion sont les plus élevés pour les spécialités « Technologies industrielles » (52,3 %) et « Énergie, chimie, métallurgie » (47,4 %). Dans le Grand-Est ce sont également ces spécialités qui enregistrent les plus forts taux, même s'ils sont moins élevés que dans l'académie (respectivement -6,0 points et -2,4 points).

À l'inverse, la spécialité « Matériaux souples » connaît le taux le plus bas, dans l'académie (23,3 %) comme dans le Grand-Est (28,0 %). Dans les services, un lycéen sur deux sortant des spécialités « Hôtellerie, restauration, tourisme » (50,4 %) et « Transport, manutention, magasinage » (50,0 %) est en emploi salarié six mois après la fin de sa formation. Dans le Grand-Est, la spécialité « Coiffure esthétique » connaît l'insertion sur le marché du travail la plus élevée (50,1 % ; soit 0,4 point de plus par rapport à Strasbourg), suivie de « Transport, manutention, magasinage » (45,8 % ; soit 4,2 points de moins que dans l'académie). A contrario, dans l'académie comme dans le Grand-Est, les spécialités « Services à la collectivité » (respectivement 36,2 % et 34,9 %) et « Services aux personnes » (respectivement 36,9 % et 38,0 %) offrent une moins bonne insertion sur le marché du travail.

## Divergences entre InserJeunes et les enquêtes IVA/IPA

En 2020, le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes IVA et IPA suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018. Les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie.

La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes.

En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs (jusqu'en 2021), la fonction publique, une partie des emplois agricoles (Titre emploi salarié agricole (TESA)), ainsi que les jeunes qui travaillent à l'étranger.

Ce nouveau dispositif permet d'obtenir des indicateurs plus fins. Ces données sont accessibles via le portail InserJeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

### ➤ Champ, source

Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives (DSN), il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). Sont présentées ici les données à 6 mois (janvier n+1). Les indicateurs sont calculés sur deux années cumulées : lycéens inscrits en année terminale de cycle professionnel en 2017-2018 ou en 2018-2019, et sortants en 2018 ou en 2019. Les indicateurs sont calculés sur deux années cumulées et ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique. Le champ des formations prises en compte dans le dispositif InserJeunes couvre : les CAP, bacs professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau IV et V dispensés dans les EPLE publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. Ne sont pris en compte dans la publication que les CAP, bacs professionnels et BTS.

### ➤ Définitions

**Les sortants des formations professionnelles** : sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

**Taux d'emploi** : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié et l'effectif de sortants.

**Type d'emploi** : les emplois occupés par les sortants en emploi sont classés en cinq catégories :

- CDI : contrats à durée indéterminée (y compris de chantier ou d'opération)
- CDD : contrats à durée déterminée
- Intérim : contrats de travail temporaire
- Contrat de professionnalisation
- Autres (ex: conventions de stage, CDD intermittent, volontariat de service civique...)

Dans le cas de cumul de plusieurs contrats, un seul a été retenu (en priorité le CDI s'il y en a un, sinon le contrat le plus long).

### Pour en savoir plus :

-Publication nationale lycéens :

<https://education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-systeme-educatif-41-des-lyceens-professionnels-sont-en-emploi-309320>

-Publication nationale apprentis :

<https://www.education.gouv.fr/six-mois-apres-leur-sortie-en-2019-du-systeme-educatif-62-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-sont-en-309329>

-Portail InserJeunes :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

-Publication académique apprentis :

<https://www.ac-strasbourg.fr/academie/etudes-et-statistiques/>